

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 6 octobre 2014, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2014-10-1214)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant les points suivants et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts:

20. a) Résolution pour

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2014
4. Dépôt des états comparatifs des activités financières à des fins fiscales au 30 septembre 2014
5. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 septembre 2014
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 30 septembre 2014
 - Dépôt du rapport du Service incendie au 30 septembre 2014
6. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de septembre 2014 : **112,39** sur 80 (En septembre 2013, **111,91** sur 80)
7. Avis de motion : Projet de règlement numéro 481-14 délimitant les arrêts interdits sur le chemin du Sanctuaire
8. Adoption : Règlement numéro 479-14 Abrogeant le règlement 337-01 afin d'établir les exigences relatives aux accès au réseau routier et obligations des citoyens relativement aux accès
9. Adoption : Règlement numéro 480-14 en amendement au règlement de zonage en vigueur concernant l'ajout de nouveaux usages dans la zone A3
10. Autoriser une carte de crédit Visa Desjardins à l'inspecteur en voirie
11. F.Q.M. : Inscription de l'inspecteur en urbanisme à la conférence *Web Mieux protéger les sources d'eau potable : le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, le 22 octobre 2014, 97,73 \$ taxes incluses

12. Immeuble situé au 1938, boulevard St-Joseph Ouest : Changement d'adresse à faire car lotissement du terrain suivant ce numéro civique pour une nouvelle résidence
13. DM-2014-05 : Demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 810, route Tessier, pour l'entreposage d'une roulotte de voyage
14. Acquisition d'un tracteur par crédit-bail par appel d'offres sur invitation écrite : Soumissions reçues
15. John Meunier Inc. : Achat d'un colorimètre de poche pour le chlore pour les analyses d'eau potable, au montant de 719,17 \$ taxes incluses
16. Terrain de balle : Travaux d'enlèvement de pierre et de sable et pose de terre végétale
17. Autorisation pour l'achat de nouveaux sièges pour les balançoires installées au parc près de l'école primaire
18. Offre d'emploi pour étudiants : Travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire municipale et surveillance des lieux
19. Adoption des comptes à payer
20. Varia
21. Correspondance :
 - Ministère des Transports du Québec : réception de la subvention au montant de 45 700 \$ pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2014-10-1215)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-10-1216)

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2014

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2014 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-10-1217)

4. Dépôt des états comparatifs des activités financières à des fins fiscales au 30 septembre 2014

La directrice générale, Mme Hélène Ruel, dépose à cette séance les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

5. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 septembre 2014
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 30 septembre 2014
- Rapport du service de sécurité incendie au 30 septembre 2014

6. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de septembre 2014

Monsieur le maire, Robert Boucher, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane **112,39** pour le mois de septembre 2014. En septembre 2013, les tests s'élevaient à **111,91** sur 80.

(2014-10-1218)

7. Avis de motion : Projet de règlement numéro 481-14 délimitant les arrêts interdits sur le chemin du Sanctuaire

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro **481-14 délimitant les arrêts interdits sur le chemin du Sanctuaire**. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible aux personnes présentes dans la salle.

(2014-10-1219)

8. Adoption : Règlement numéro 479-14

abrogeant le règlement 337-01 afin d'établir les exigences relatives aux accès au réseau routier et obligations des citoyens relativement aux accès

Attendu que le Conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 337-01 afin d'établir les exigences relatives aux accès au réseau routier et obligations des citoyens relativement aux accès;

Attendu que le Conseil municipal désire abroger le règlement 337-01 pour des raisons administratives;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère, Mme Line Fréchette, lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2014 ;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu que le règlement numéro **479-14** soit et est adopté et le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1 - ABROGATION

Lors de l'adoption du règlement 475-14 concernant l'aménagement et l'entretien des fossés de voie publique, le règlement 337-01 aurait dû être abrogé.

ARTICLE 2 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Hélène Ruel
secrétaire-trésorière

(2014-10-1220)

9. **Adoption : Règlement numéro 480-14**

**en amendement au règlement de zonage en vigueur
concernant l'ajout de nouveaux usages dans la zone A3**

ATTENDU QUE en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'ajout de deux nouveaux usages (station de pompage et réservoir d'eau potable) dans la grille de la zone A3;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Marcel Sinclair, lors de la séance du conseil du 23 septembre 2014;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **480-14** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

À l'article 4.4.3.1 *Usage permis* du règlement de zonage numéro 382-05 de la municipalité de St-Majorique-de-Grantham, la correction suivante est apportée comme suit :

Changer la lettre B) énumérée deux fois par erreur pour la lettre « C) *Établissement ou équipement de service public* : »

Article 3

À l'annexe B du règlement de zonage numéro 382-05 de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, concernant la grille des usages et normes, un ajout est apporté comme suit :

Dans la grille correspondant à la zone A-3, la note 2 relative aux usages spécifiquement permis de la classe d'usages P3 (Service public) est modifiée en ajoutant à la note qui se lit « (2) B » le texte suivant :

« ainsi que les usages 4833 (puits et réservoir d'eau potable) et 4834 (station de pompage) compris dans C (établissement ou équipement de service public). »

Article 4

Le présent amendement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher, maire

Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2014-10-1221)

10. **Autoriser une carte de crédit Visa Desjardins à l'inspecteur en voirie**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser une carte de crédit Visa Desjardins à l'inspecteur en voirie, M. Rock Bouchard, pour une limite de crédit de 2 000 \$ pour des achats pour la municipalité. Ces achats doivent être au préalable autorisés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-10-1222)

11. F.Q.M. : Inscription de l'inspecteur en urbanisme à la conférence Web Mieux protéger les sources d'eau potable : le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Attendu que la Fédération des municipalités du Québec offre la conférence Web *Mieux protéger les sources d'eau potable : le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, le 22 octobre 2014;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'inspecteur en urbanisme à participer à la conférence Web donnée par la Fédération des municipalités du Québec, au montant de 97,73 \$ taxes incluses. L'inspecteur en voirie visionnera cette conférence et ce temps sera inclus dans les heures à cumuler sur le Programme de traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND).

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-10-1223)

12. Immeuble situé au 1938, boulevard St-Joseph Ouest : Offre de paiement pour changement d'adresse - lotissement du terrain suivant le 1938 pour la construction d'une nouvelle résidence

Attendu que la municipalité constate qu'il manque un numéro civique entre le 1940 et le 1942 et ce, suite au lotissement du terrain pour la construction d'une nouvelle résidence situé entre ces deux numéros civiques;

Attendu que la distribution des numéros civiques est sous la responsabilité de la municipalité;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'accorder le paiement pour le changement d'adresse à effectuer au bureau de poste pour le propriétaire dont l'immeuble actuel est situé au 1938, boulevard St-Joseph Ouest, pour une période de douze (12) mois pour un montant de 94,22 \$ taxes incluses. Cet immeuble deviendra le 1940-A. Cette résolution n'engage en rien monétairement la municipalité pour de futurs ajouts de numéros civiques manquants.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-10-1224)

13. DM-2014-05 : Demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 810, route Tessier, pour l'entreposage d'une roulotte de voyage

Attendu que le Comité consultatif en urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble situé au 810, route Tessier;

Attendu que le comité a tenu une rencontre le 29 septembre 2014 et que celui-ci recommande à la municipalité de rembourser le montant de 250 \$ au propriétaire car cette demande de dérogation mineure n'a pas lieu d'être;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de rembourser le montant de 250 \$ au propriétaire de l'immeuble situé au 810, route Tessier.

Il est également résolu de revoir le règlement de zonage en vigueur pour le manque de précision sur la possibilité d'entreposage et de remisage sur les terrains en cour avant, pour les habitations de classe d'usage h1, h2 et h4.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-10-1225)

14. Acquisition d'un tracteur par crédit-bail par appel d'offres sur invitation écrite : Soumissions reçues

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitations écrite par crédit-bail auprès de trois entrepreneurs pour l'acquisition d'un tracteur neuf de 50 HP avec cabine, pelle avant et souffleur à neige;

Attendu que l'ouverture publique des soumissions s'est tenue le 25 septembre 2014, à 13h10, à la salle communautaire;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes : (taxes incluses)

Machineries C & H Inc.	43 892,40 \$
Claude Joyal Inc.	51 911,21 \$
Agritex Drummondville	53 596,05 \$

Attendu que les trois soumissionnaires ne sont pas conformes à la demande par crédit-bail de l'appel d'offres de la municipalité;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de **rejeter** les trois soumissions reçues et de retourner en appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-10-1226)

15. John Meunier Inc. : Achat d'un colorimètre de poche pour le chlore pour les analyses d'eau potable, au montant de 719,17 \$ taxes incluses

Attendu que le colorimètre de poche actuel est devenu désuet et ne fonctionne plus pour établir la présence de chlore dans l'eau potable;

Attendu que des analyses d'eau potable doivent être effectuées à chaque semaine par le technicien possédant un certificat approuvé par le ministère de l'Environnement;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat d'un nouveau colorimètre de poche auprès de la compagnie John Meunier Inc., au montant de 719,17 \$ taxes incluses, pour les analyses d'eau potable effectuées hebdomadairement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-10-1227)

16. Terrain de balle : Travaux d'enlèvement de pierre et de sable et pose de terre végétale

Attendu que la Société de Développement Économique de Drummondville accorde une subvention au montant de 15 000 \$ pour l'amélioration des structures en loisir pour le terrain de balle;

Attendu que le terrain de balle doit être amélioré pour une plus grande sécurité pour les joueurs;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser les travaux d'enlèvement de la pierre et du sable actuels pour l'installation de terre végétale à certains endroits sur le terrain de balle et ce, en respectant le budget 2014 à cet effet. Les travaux seront effectués par les compagnies Denis & Jean Morissette Inc. et Biron Excavation enr. La municipalité se procurera la terre végétale auprès de la compagnie Denis & Jean Morissette Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-10-1228)

17. Achat de sièges pour enfants pour les jeux situés au parc de l'école

Attendu que les sièges actuels des balançoires installées au parc près de l'école primaire, sont devenus désuets et doivent être changés;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat de nouveaux sièges de la compagnie Jambette Inc., pour les balançoires du parc situé près de l'école primaire, au montant de 965,79 \$ taxes incluses. Ces nouveaux sièges sont en caoutchouc pour plus de sécurité pour les enfants et adultes utilisant les balançoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-10-1229)

18. Offre d'emploi pour étudiants : Travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire municipale et surveillance des lieux

Attendu que la municipalité désire procéder à l'embauche d'étudiants pour la saison hivernale pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire ainsi que la surveillance au centre sportif;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de procéder à l'offre d'emploi auprès d'étudiants pour les travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire incluant la surveillance du centre sportif sur les heures d'ouverture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-10-1230)

19. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 469-13 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Bell Mobilité	Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur	104,31 \$
Centre camion Beaudoin	Entretien du camion municipal	10,73 \$
Hydro-Quebec	Électricité - luminaires de rues	985,61 \$
Hydro-Quebec	Électricité - chemin du golf	112,18 \$
Hydro-Quebec	Électricité - bureau et salle	238,04 \$
Hydro-Quebec	Électricité - garage municipale	157,15 \$
Hydro-Quebec	Électricité - loisirs	323,24 \$
Hydro-Quebec	Électricité - compteur télémétrique	71,10 \$
InfoPage (réseau Mobilité Plus)	Pagelettes des pompiers pour SSI	127,85 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal	95,00 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Location modern Internet	107,74 \$
Location R. Morin	Perceuse à percussion ancrage pour installation des balises	23,60 \$
Petite caisse	Courrier recommandé, bouteilles d'eau, Lait pour bureau	125,30 \$
Placement Personnel	Salaire de la secrétaire-réceptionniste	827,82 \$
Rona Régional Drummondville	Meules pour affûter couteaux et lave glace	24,61 \$
SélectCom	Téléphones du beureau municipal	165,69 \$
Total des dépenses autorisées:		3 499,97 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN SEPTEMBRE 2014

Employé cadre	Salaires pour le mois de septembre 2014	2 956,12 \$
Elus municipaux	Rémunération & allocations dépenses juil, août & sept 2014	7 332,32 \$
Employés et pompiers à TP	Salaires pour le mois de septembre 2014	9 373,42 \$
		19 661,86 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

Excavation Jacques Mélançon	Transport et charges routes gravelées	8 083,68 \$
Les entreprises A. Bélanger	Fauchage des abords de route - 2 coupes	5 840,73 \$

Maire	Remb. Kilométrage Congrès FQM, 25, 26 & 27 sept 2014	136,50 \$
Matériaux Paysagers Savaria	Voyages de sable à baseball sur terrain de balle	3 011,46 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères octobre 2014	1 711,08 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage octobre 2014	701,57 \$

19 485,02 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2014

ADTEX COM	MAJ du site Web municipal	28,74 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour septembre 2014	1 288,84 \$
Climaxion	Appel de service - démarrage de la fournaise à l'huile	80,48 \$
Clôtures PRO	6 brides traverse pour terrain de balle	13,80 \$
Directrice générale	Frais de déplacement Colloque de zone, à Tingwick	50,40 \$
Édition Peite Mine	SSI - journée Canadian Tire cahiers à colorier sur prévention	145,95 \$
Équip. Sanitaire Drummond	Papier hygiénique, savon à main & essui-main	215,09 \$
Excavation Luc Godbout	Travaux au 1974, boul. St-Joseph Ouest - nettoyer fossé	333,43 \$
Excavation Yvon Benoit	Travaux au 1964, 5e rang Ouest (feu de résidence)	574,88 \$
Garage Éric Bonin	Antirouille, vidange d'huile, huile à moteur et filtre - camion	169,59 \$
Garage Éric Bonin	Treuil manuel 1000 lbs + transport pour le terrain de balles	352,32 \$
Pinard, Gilles	Analyses d'eau potable pour septembre 2014	250,00 \$
Guy St-Michel, infographiste	Montage et mise en page Journal <i>Entre Nous et Vous</i> sept 14	426,84 \$
Hamel Propane	Location réservoir 08-2014 à 08-2015 & remplissage réservoir	795,00 \$
Inspecteur en voirie	Remb. Can. Tire - manchon, serre-câble - filets terrain balle	47,48 \$
Isotech Instrumentation	Nettoyage d'un manteau et d'un pantalon du SSI	147,22 \$
JU Houle Distribution	Bouchon pour compteur d'eau (il était BO)	10,63 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable pour août 2014	132,56 \$
Le 9e Bit	Échange des ordinateurs des postes de la dg et secrétaire	78,18 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour le camion municipal - sept 2014	281,01 \$
Loisirs St-Majorique	Remboursement de la partie non-résident	950,52 \$
Martech	Panneaux de signalisations + poteaux	496,69 \$
Média Transontinental	Assemblée consultation - Projet du Règlement # 480-14	234,55 \$
Mégaburo Inc.	3404 copies N/B et 306 copies couleur	92,06 \$
Mégaburo Inc.	Stylos, doigt de caoutchouc & caisse de papier 11" x 17"	55,86 \$
MRC de Drummond	Enfouissement déchets - 45,79 tm - août 2014	2 792,37 \$
MRC de Drummond	Tri et traitement recyclage 7,39 tonnes	222,96 \$
MRC de Drummond	Cours d'eau Rivière-Aux-Vaches br. 30 & Pierre-Février br.13	676,00 \$
MRC de Drummond	Quote-part -octobre 2014	3 619,97 \$
MRC de Drummond	Mutations septembre 2014	4,00 \$
Municipalité de St-Guillaume	Visite du préventionniste au 1772, 2e rang	32,34 \$
Placement Personnel	Frais de location secrétaire-réceptionniste (3 semaines)	2 586,94 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour septembre 2014	3 675,27 \$
Rona Drummondville	Terrain de balle - matériel de réparation pour les filets et jeux	384,77 \$
Rona Drummondville	Accès personnes handicapées - salle municipale	323,86 \$
Rona Drummondville	Sangles à cliquet pour terrain de balle	33,93 \$
Service Conseil en Urbanisme	Avis municipal sur second projet (résolution 2014-07-1164)	431,16 \$
Service Conseil en Urbanisme	Consultations diverses en urbanisme	538,95 \$
Service incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	40,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	45,00 \$
Service incendie	Remboursement dépenses - Pince lumière casque #13	20,13 \$
Ultramar	Huile à chauffage pour la salle communautaire	152,96 \$

Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil: 23 002,73 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 6 OCTOBRE 2014: 65 649,58 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer au 6 octobre 2014 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Il est également résolu d'enlever les factures de Construction Nicolas Savage, au montant total de 8 528,14 \$ afin de recevoir plus de détails concernant ces factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-10-1231)

20. Varia

20. a) Maintien d'une bande boisée pour tous les futurs lots résidentiels dans le périmètre urbain contigus aux champs en culture

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'exclusion pour un usage résidentiel auprès de la C.P.T.A.Q.;

Attendu que le secteur demandé est boisé et se situe contigu à la zone agricole en culture;

Attendu qu'une zone tampon de un (1) mètre serait favorable pour maintenir une bonne cohabitation des usages agricoles et non agricoles (bruit, odeur, poussière);

Attendu que la municipalité a le pouvoir de réglementer et obliger les nouveaux propriétaires de construction résidentielles à maintenir une bande boisée au fond du lot pour séparer le champs en culture;

Attendu que la municipalité a besoin d'espaces vacants rapidement pour permettre les nouvelles constructions;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu que la municipalité procède par règlement pour obliger le maintien d'une bande boisée pour tous les futurs lots résidentiels dans le périmètre urbain qui sont contigus aux champs en culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-10-1232)

20. b) Point d'information : Journal *Entre Nous et Vous*

La conseillère, Mme Nancy Letendre, mentionne aux personnes présentes qu'une erreur s'est glissée à la page 11 sur la semaine de prévention incendie du 5 au 11 octobre 2014 au lieu du 11 au 18 octobre 2014.

21. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Ministère des Transports du Québec : réception de la subvention au montant de 45 700 \$ pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

22. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 19h49

- Ligue de balle des jeunes
- Programmation d'activités de loisir
- Candidature 2015 pour La Petite Séduction

Fin de la période : 19h57

23. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette de lever l'assemblée à **19 heures et 58 minutes**.

Robert Boucher
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

